Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20260428-D2026046-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2026-046

DATE DE CONVOCATION
21 Avril 2026

DATE D'AFFICHAGE
28 Avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	18
Votants	18

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-sept avril, à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BRIEND, Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Mme Béatrice GRAZIANA qui donne pouvoir à Mme Nathalie PEDROT, M. Thierry GUEGUEN qui donne pouvoir à M. Gaël HAMAYON

Absent : M. Manuel COMBES

M. Gaël HAMAYON a été élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

3. DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL A M. LE MAIRE : FIXATION DU SEUIL AUTORISANT M. LE MAIRE A DECIDER DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Par délibération n°2026-025, le conseil municipal a délégué un certain nombre de ses compétences à M. le Maire.

Afin de faciliter l'admission en non-valeur des créances de faible montant, le décret n°2026-118 du 20 février 2026 portant mesures de simplification de l'action publique locale permet aux assemblées délibérantes de déléguer leur compétence, sous condition de seuil, à M. le Maire.

En l'occurrence, il s'agit du point 30 de la délibération de délégation des compétences du conseil municipal à M. le Maire.

Il convient de délibérer pour fixer un seuil au-delà duquel M. Le Maire n'est pas autorisé à prendre par arrêté une décision d'admission en non-valeur. Le seuil maximal fixé par décret est de 200 €.

Il est proposé au conseil municipal de valider ce montant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à prendre par décret des décisions d'admission en non-valeur égales ou inférieures à un montant de 200,00 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Certifié exécutoire,

Le Maire,
Patrick BRIEND

MAIRIE de PORSPODER
29840